



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05/09/2025

ID : 016-211601455-20250904-20250407-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 05/09/2025

Et
Publication ou notification du :
05/09/2025

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/08/2025

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane.

Excusés : BERNARD José (procuration à PRUNIER Stéphane), CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), SUTRE Sébastien (procuration à BONNET Matthias)

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommé secrétaire : BONNET Matthias

2025-04-07 – Nomination d'un référent laïcité

Monsieur le Maire expose que Monsieur le préfet de la Charente demande à chaque commune de nommer un référent laïcité.

Monsieur le préfet souhaite constituer à l'échelle du département un réseau de référents laïcité. Ce réseau aura pour vocation à favoriser les échanges entre communes et services de l'État sur les questions liées à la laïcité et aux valeurs républicaines. Il offrira aussi l'opportunité de partager des outils et des retours d'expériences. Des temps d'information et de sensibilisation seront organisés.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de nommer Monsieur LANDIER Sébastien référent laïcité de la commune de Foussignac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 05/09/2025
Le Maire
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le 05/09/2025
ID : 016-211601455-20250904-20250407-DE



Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant du demandeur, sous réserve de sa publication à la date du visa.